

L'essentiel sur la 3^e réforme de l'imposition des entreprises en quelques questions-réponses

LA RIE III «POUR LES NULS»



« PHILIPPE BOEGLIN

Fiscalité » Objet phare du scrutin populaire du 12 février, la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) donne lieu, dans les grandes lignes, à un classique affrontement gauche-droite.

Le camp rose-vert (avec des élus municipaux de droite!) fustige les pertes fiscales infligées aux collectivités publiques, tandis que les cantons (avec des ministres de gauche!), l'économie et les forces bourgeoises louent le maintien de la compétitivité, synonyme de recettes d'impôt.

A un peu plus d'un mois du vote, le premier sondage SSR effectué par l'institut gfs.bern dénombre 50% de votants favorables à l'objet. Les opposants arrivent à 35%, et les indécis à 15%.

A l'inverse, l'autre sondage, celui du groupe de médias Tamedia, crédite les adversaires de 43%, contre 40% pour les partisans. Il évalue les indécis à 17%.

Et le contenu? Tour d'horizon non exhaustif.



Les opposants à la réforme RIE III lui reprochent surtout d'induire des pertes fiscales énormes pour les collectivités publiques. Keystone

1 Pourquoi une 3^e réforme?

Contrairement aux deux réformes précédentes (lire ci-dessous), la Suisse remodèle cette fois-ci sa fiscalité des entreprises sous la contrainte. Elle répond à la pression de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour lesquelles les taux avantageux accordés à de grandes sociétés violent l'équité fiscale.

La RIE III place toutes les entités sur un pied d'égalité. Elle se décline en deux temps. Une loi fédérale dessine le cadre général, que chaque canton amènera à sa guise dans une loi cantonale. L'entrée en vigueur est prévue en 2019.

2 Quels sont les chiffres clés?

Le Département fédéral des finances se montre très prudent dans les prévisions, puisque ces dernières se fondent sur les années 2008 à 2016 (selon les instruments fiscaux analysés),

et que la conjoncture évolue sans arrêt.

Quoi qu'il en soit, la RIE III affole les compteurs. D'un côté, elle creuserait un cratère de plus de deux milliards de francs – 2,7 milliards d'après les référendaires – dans les caisses publiques, à répartir entre cantons, communes et Confédération. De l'autre, elle vise à éviter l'exode de quelque 24 000 sociétés, lourdes de 5,4 milliards de recettes fiscales, et de 150 000 emplois... De véritables poules aux œufs d'or.

Pour aider les cantons à passer le cap, la Confédération leur allouera près d'un milliard. A cette fin, la part de l'impôt fédéral direct qui leur est reversée augmentera de 17% à 21,2%.

Reste les communes. Celles-ci négocient actuellement avec leurs autorités cantonales pour obtenir un coup de main. Dans le canton de Vaud, un arrangement a été conclu.

3 Y aura-t-il des baisses d'impôts?

Forcés d'abolir les privilèges des sociétés à statuts spéciaux, les cantons mettront toutes les entreprises à la même enseigne. Comment? En réduisant sensiblement les taux «normaux» d'imposition du bénéfice – pas ceux des entreprises jusqu'ici favorisées et souvent taxées aux alentours de 10%.

But: trouver un juste milieu entre les traitements de faveur décriés à l'international et les taux bien plus élevés assignés aux entreprises ordinaires du cru.

Genève passerait de 24,16% à 13,49%. Vaud de 22,79% à 13,79%, Fribourg de 19,86% à 13,72%, Neuchâtel de 17,01% à 15,61%, le Valais de 21,74% à 12,66% ou 15,61% (selon l'ampleur des bénéfices), Bâle-Ville de 22,18% à 13%, Zurich de 21,15% à 18,2%.

A noter qu'excepté Vaud qui a déjà approuvé sa loi cantonale

en votation, les autres cantons en sont au stade des projets.

4 La RIE III permet-elle des déductions?

L'imposition du bénéfice des riches sociétés étant destinée à augmenter, le Conseil fédéral puis le parlement fédéral ont approuvé à leur attention plusieurs déductions possibles. Avec un fil rouge: éviter à tout prix l'exode de ces généreux contribuables.

Parmi les outils fiscaux obligatoires pour les cantons, la «patent box» autorise une soustraction de 90% des revenus tirés de la vente de brevets et de «droits comparables» (encore indéfinis), ce qui réjouit notamment l'industrie pharmaceutique bâloise. En gros, seuls 10% de ces recettes seraient taxés.

Un autre instrument, facultatif pour les cantons, permet de déduire jusqu'à 150% des dépenses en recherche et développement effectuées en Suisse.

Traduction: sur un franc investi dans le domaine, 1,50 franc échapperait au fisc.

N'oublions pas les intérêts notionnels (ou NID), eux aussi facultatifs, qui s'adressent aux holdings se finançant avec leurs propres capitaux. Ils agréent une déduction de l'équivalent de l'intérêt qu'elles paieraient si elles avaient emprunté le même montant à l'externe – à une banque par exemple.

Face aux protestations virulentes des cantons inquiets pour leurs ressources, le parlement fédéral a imaginé une compensation. Les cantons instaurant les intérêts notionnels devront imposer au moins 60% des dividendes des actionnaires détenant au moins 10% d'un capital – souvent les patrons d'entreprises familiales.

5 Peut-on payer 0 franc d'impôt?

Pour éviter d'en arriver là, les Chambres fédérales ont créé

un «bouclier fiscal à l'envers». Ce garde-fou assure que 20% au moins du bénéfice soit imposé.

6 La classe moyenne va en faire les frais?

C'est l'un des arguments principaux des référendaires de gauche, renforcés par quelques édiles communaux bourgeois épars – notamment Silvia Steidle (plr) à Bienne. En raison de la baisse des impôts des entreprises, les particuliers pourraient devoir mettre la différence de leur poche.

Mais aucun chiffre définitif n'existe pour l'heure à ce sujet. Cantons, parlementaires du centre et de droite, ainsi que la majorité des villes et des communes affirment au contraire que la RIE III, en maintenant une fiscalité compétitive, motivera les entreprises à rester en Suisse et en attirera des supplémentaires. Corollaire: les recettes fiscales remonteraient. »

La RIE III a deux grandes sœurs

Qui dit troisième révision, dit première et deuxième réformes. Retour sur ces différentes étapes.

Entrée en vigueur en 1997, la RIE I a permis, selon le Département fédéral des finances, «d'améliorer la situation des holdings, de supprimer l'impôt sur le capital et d'introduire un taux d'imposition linéaire des bénéfices».

La RIE II, acceptée in extremis (50,5%) en votation populaire en 2008, est entrée en vigueur entre 2008 et

2011. Elle a entre autres réduit l'imposition des dividendes.

Une polémique l'entoure: le Conseil fédéral et Hans-Rudolf Merz (plr), alors ministre des Finances, auraient massivement sous-estimé le manque à gagner fiscal, promettant avant la votation moins de 100 millions. En réalité, des milliards auraient été perdus, affirme la gauche. Mais aucun consensus ne règne sur les calculs ou les conclusions. » PBO

TROIS FOIS OUI, UN SCÉNARIO QUI A LA COTE, D'APRÈS LES SONDAGES

Pour les deux autres objets soumis au vote populaire le 12 février, les sondages SSR et Tamedia prévoient un oui.

La naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération est soutenue par 74% des sondés, tandis que 21% la rejettent, et 5% sont indécis, selon la SSR. L'objet est plus disputé dans l'étude de Tamedia: 50% de oui et 48% de non. Dans le détail, 39% diraient oui et 11% plutôt oui, 39% non et 9% plutôt non. Il ne resterait que 2% d'indécis.

Un petit-fils d'immigré pourra bénéficier d'une procédure facilitée s'il est né sur territoire helvétique, titulaire d'un permis C et a accompli au moins cinq ans de scolarité obligatoire en Suisse.

Troisième objet, le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), serait soutenu par 60% des sondés contre 32%, selon la SSR. Côté Tamedia, les votants sont 44% à se dire favorables (23% oui et 21% plutôt oui) à la création de ce fonds contre 33% (13%

de non et 20% de plutôt non). Là aussi, le vote n'est pas encore joué selon le sondage, puisque 23% des personnes interrogées n'ont pas décidé ce qu'elles allaient voter.

Comme son équivalent pour le rail, ce fonds financera l'entretien, l'exploitation et l'extension du réseau routier, et contribuerait aux transports publics dans les agglomérations. Rayon financement, une augmentation de 4 centimes de la surtaxe sur l'essence est notamment prévue. ATS